

Juan Pérez apprit que son hôte, las de lutter contre le dédain des savants et les temporisations de la Cour, allait décidément quitter l'Espagne pour offrir ses idées à une autre nation . . . Il trembla pour son pays qui serait privé de la gloire et de la prospérité attachées à une telle entreprise. Il supplia son ami de suspendre son départ et de se reposer un peu.

Colomb accepta ; il sentait le besoin de rafraîchir son âme et son cœur dans la solitude du cloître, au contact de Dieu.

Pendant le P. Gardien de la Rabida, à la vue de la répulsion des savants pour le plan de son hôte, craignit de s'être trompé ; il recourut aux lumières d'un habile homme du pays. Avec lui et Colomb il discuta l'entreprise et fut rassuré ; il était de plus en plus convaincu de la justesse des vues de Christophe : ce n'était plus l'heure de prier ou de discuter, il fallait agir.

Le Père Gardien agit.

Il écrivit et fit porter à la Reine par un homme de tact une lettre dans laquelle il déversa tout son cœur d'Espagnol et de religieux. Isabelle répondit en invitant son ancien confesseur à donner bon espoir à Colomb et à venir la trouver. Grande fut la joie du Gardien et de sa communauté à cette bonne nouvelle.

Juan Pérez ayant emprunté une mule pour ce long et pénible voyage, partit du couvent en secret, un peu avant minuit, malgré le péril de tomber dans une embuscade ou un parti de maraudeurs (la Reine était alors occupée à combattre les Maures :) il traversa bravement les terres ennemies en se confiant à Dieu, et se hâtant il arriva au terme de son voyage.

Il parla à Isabelle, et son succès fut complet. Sans plus se souvenir des objections des savants, la Reine, n'écoutant que son bon sens, chargea le P. Gardien de faire venir Colomb sans retard. Elle envoyait en même temps à ce dernier 20000 maravedis en florins d'or afin qu'il put se vêtir convenablement et paraître à la Cour.—Dieu n'avait pas abandonné son serviteur.

Les Maures ayant été vaincus, de grandes fêtes furent célébrées en Espagne ; elles n'étaient pas encore terminées que Colomb était reçu par la Reine. Isabelle lui donna l'assurance qu'elle acceptait son projet sans restriction : il ne restait plus qu'à fixer les avantages à donner au Génois, après la réussite. Une commission royale fut nommée pour régler ce point et Colomb dut poser ses conditions.

Alors cet homme, à la pensée plus vaste que le monde, laissa percer la grandeur de ses espérances par le prix qu'il fixait à leur réalisation. Il demanda d'être :

Vice-Roi.

Gouverneur général des îles et terre ferme à découvrir.

Grand amiral de la mer Océane.

Ses dignités se transmettraient héréditairement dans sa famille par droit d'aînesse.

Il recevrait la dime de toutes les richesses, perles diamants or, argent, parfums, épices, fruits et productions quelconques